



Jugement du prudhomme du 23/01/2015

Par **confiant**, le **05/02/2015 à 13:48**

bonjour,rnpour mon licenciement abusif, je suis allez au prud'homme.Jugement rendu le 23/01/2015 Celui-ci demande un délai de paiement de la somme XXXX qu il me doit.Il demande un délai de 3 a 8 mois pour recouvrer sa dette a mon égard pour des problèmes de trésorerie,il dit qu il a perdu 40% de sa clientele depuis mon licenciement.A t il le droit de demander un échelonnement de se qu il me doit?rnrnMerci

Par **moisse**, le **05/02/2015 à 18:00**

Bonsoir,rnIl a le droit de demander, mais vous n'avez pas l'obligation d'accéder à sa demande.rnIl peut emprunter à sa banque, cela lui servira à mieux s'organiser la prochaine fois.